

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 31 AOÛT 2009

Informations brèves**Affaires cantonales**

Lors de sa séance du lundi 31 août 2009, le Conseil d'Etat a adopté un rapport :

Projet de loi portant adoption d'une nouvelle organisation judiciaire neuchâteloise et adaptation (première partie) de la législation cantonale à la réforme de la justice fédérale

Le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi portant adoption d'une nouvelle organisation judiciaire neuchâteloise. Les détails de ce rapport seront présentés dans le cadre d'une conférence de presse du conseiller d'Etat Jean Studer, chef du DJSF, qui se tiendra jeudi 10 septembre 2009 (une invitation à la presse suivra prochainement).

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à trois procédures de consultation fédérale:

Reconduction de la convention relative à la collaboration entre la Confédération et les cantons pour la gestion du Portail suisse www.ch.ch de 2011 à 2014

Le Conseil d'Etat a confirmé son accord à signer la convention de collaboration de droit public entre la Confédération et la République et Canton de Neuchâtel pour la maintenance et le développement du Portail suisse www.ch.ch de 2011 à 2014. Il note que les nouvelles options prises depuis quatre ans pour le développement de ce portail de cyberadministration ont permis d'améliorer la visibilité ainsi que l'utilité de ce site pour l'ensemble des partenaires. Le gouvernement cantonal souligne par ailleurs qu'il est fondamental que ce portail s'inscrive dans toutes les actions confédérales, cantonales et communales de cyberadministration de manière à montrer une cohérence des actions envers les entreprises et les citoyens des services publics. Dans cet esprit, le Canton de Neuchâtel aimerait lancer cette année la deuxième phase du développement du Guichet unique (www.GuichetUnique.ch) qui permettra de réaliser en cinq ans près de 200 nouvelles cyberprestations pour les usagers neuchâtelois. Un rapport a été soumis dans ce sens au Grand Conseil qui le traitera lors de sa session de septembre.

Contact : Jean-Luc Abbet, chef du Service informatique de l'Entité neuchâteloise, tél. 032 889 64 70.

Loi fédérale sur l'achat de marchandises dans les boutiques hors taxes des aéroports

Bien que le canton de Neuchâtel ne soit pas directement concerné puisque ne possédant pas d'aéroport international, il lui est toutefois paru important de transmettre ses doutes sur l'opportunité du projet. En effet, on peut se demander si la modification législative visant à autoriser la vente des marchandises hors taxes dans les aéroports douaniers

pour des passagers arrivant de l'étranger en Suisse ne pourrait pas constituer, par rapport à d'autres fournisseurs de marchandises similaires, une violation du principe constitutionnel de la liberté économique, plus particulièrement sous l'angle du principe de la neutralité concurrentielle. En outre, dans le contexte actuel des relations avec l'Union européenne, plus particulièrement dans le domaine de la fiscalité des entreprises, il semble peu opportun au Conseil d'Etat d'adopter des dispositions légales qui ne figurent pas dans le droit européen. Bien que l'enjeu financier ne soit pas important, il relève que le fait d'adopter de telles dispositions pourrait être mal interprété par nos partenaires européens et aller à l'encontre de notre volonté de dialogue et d'ouverture.

Contact : Youssef Wahid, chef du Service cantonal des contributions, tél. 032 889 64 20.

Ordonnance sur l'étiquette-environnement

Le projet d'ordonnance fédérale prévoit que l'actuelle étiquette-Energie pour les voitures de tourisme sera remplacée par une étiquette-environnement à partir d'août 2010. Désormais, cette dernière contiendra également des indications sur l'impact environnemental des véhicules. Aux yeux du Conseil d'Etat, ce projet constitue un élément déterminant pour favoriser et sensibiliser l'automobiliste à faire un effort pour protéger l'environnement et émettre moins de polluants.

Contact : François Beljean, directeur du Service cantonal des automobiles et de la navigation, tél. 889 63 20.

Affaires cantonales

Nomination des membres de la commission cantonale de l'action sociale

Le Conseil d'Etat a nommé les 15 membres de la commission cantonale de l'action sociale pour la période législative 2009-2013, dont sa présidente, la conseillère d'Etat Gisèle Ory, cheffe du Département de la santé et des affaires sociales. Siègent par ailleurs dans cette commission un représentant de l'exécutif des trois villes, soit le conseiller communal de la Ville de Neuchâtel Daniel Perdrizat, le conseiller communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds Didier Berberat, et le conseiller communal de la Ville du Locle Marcelo Droguett.

Contact : Gisèle Ory, conseillère d'Etat, cheffe du DSAS, tél. 023 889 61 00.

Nomination des membres de la Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs

Le Conseil d'Etat a nommé les neuf membres de la Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs pour la période législative 2009-2013, dont le conseiller d'Etat Frédéric Hainard, chef du Département de l'économie, en qualité de président, et le conseiller communal de la Ville de Neuchâtel et député au Grand Conseil Daniel Perdrizat, en tant que vice-président.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Neuchâtel, le 1^{er} septembre 2009